



COUNTRY RIVER SAÔNE

Association Loi 1901

Siège social : 7 rue Jean Moulin
Résidence Val de Saône
71000 MÂCON
country.river.saone@hotmail.fr

SAISON 2025-2026

LIEU :

Les cours sont dispensés à la Salle Familiale des Saugeraies - Impasse Françoise DOLTO à Mâcon à compter **du mardi 9 septembre 2025**.

COURS :

1. **Débutant** : mercredi de 19h à 20h30
2. **Novice** : mardi de 20h30 à 21h45
3. **Inter** : mardi de 19h à 20h15

INSCRIPTION :

L'inscription se fait au cours du mois de septembre. Le bulletin d'adhésion doit être rendu complété, daté, signé et accompagné du règlement de l'adhésion et de la cotisation. Règlement en trois fois possible par chèque ou en espèces. L'inscription sera validée à la réception du règlement.

Un certificat médical est exigible uniquement pour les premières adhésions.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Je déclare avoir reçu le règlement intérieur lors de mon inscription et d'en avoir pris connaissance.

DIVERS :

Un calendrier des cours et des manifestations vous sera remis au cours du mois de septembre.

Tarification saison 2025-2026

Tarif dégressif en fonction du nombre d'adhérents de la même famille

	Adhésion	Cotisation	Total saison 2024/2025
Adulte	25,00 €	110,00 €	135,00 €
2ème Adulte	25,00 €	80,00 €	105,00 €
Enfant moins de 18 ans	25,00 €	65,00 €	90,00 €
Étudiant, demandeur d'emploi (justificatif obligatoire)	25,00 €	75,00 €	100,00 €

Exemple de calcul :

Inscription pour 1 couple : 135 € + 105 € = 240 €

Inscription pour 1 adulte + 1 enfant : 135 € + 90 € = 225 €

Inscription pour 1 couple + 1 enfant : 135€ + 105€ + 90€ = 330 €



COUNTRY RIVER SAÔNE

Association Loi 1901

Siège social : 7 rue Jean Moulin
Résidence Val de Saône
71000 MÂCON
country.river.saone@hotmail.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR *(Document à conserver)*

Article 1 :

Pour concrétiser l'entrée d'un nouveau membre dans l'association, ce dernier doit signer un bulletin d'adhésion dans lequel il déclare s'engager à se conformer aux stipulations des statuts et du règlement intérieur, du paiement et la production d'un certificat médical.

Article 2 :

L'adhérent s'engage pour l'année. Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cas d'abandon ou d'absence prolongée. Cas par cas exceptionnel pour raison grave de santé.

L'enseignement des danses est organisé par niveaux de cours :

- Cours Débutant Mercredi de 19h à 20h30
- Cours Novice Mardi de 20h30h à 21h45
- Cours Inter Mardi de 19h à 20h15

L'organisation de cet enseignement a pour objectif que chaque danseur s'approprie les bonnes bases, puis les danses simples et ensuite les danses plus élaborées, et cela dans une progression raisonnée. Chaque personne étant différente, chaque élève-danseur évolue selon un rythme différent. Le plaisir du danseur grandit au fur et à mesure qu'il maîtrise les danses les plus élaborées.

La direction et les animateurs organisent tout au long de la saison des rendez-vous réguliers destinés à créer la cohésion entre les danseurs, c'est à dire : cours communs, fêtes internes, déplacements extérieurs, démonstrations, repas, soirées privées pour lesquelles l'association se réserve le droit de refuser les importuns et les personnes sans inscription préalable.

Article 3 :

L'association a assuré chaque adhérent à la compagnie GROUPAMA, et est dans l'obligation d'être en possession d'un certificat médical (précisant session danse country) fourni par l'Adhérent(e) dès le premier cours, avec son inscription.

Article 4 :

Afin de maintenir la propreté de la salle, nous vous demandons de **prévoir une paire de chaussures pour assister aux cours uniquement**. Des vestiaires sont mis à votre disposition pour vous changer. **Le port de chaussures appropriées est indispensable** (bottes, baskets...). L'association décline toute responsabilité en cas de vol d'objets dans les vestiaires et dans les voitures.



COUNTRY RIVER SAÔNE

Association Loi 1901

Siège social : 7 rue Jean Moulin
Résidence Val de Saône
71000 MÂCON
country.river.saone@hotmail.fr

Article 5 :

Nous demandons aux adhérents d'être assidus aux cours et ponctuels afin de ne pas pénaliser et retarder les autres danseurs. **Il faut arriver 15 minutes avant le début du cours.** Par respect, et afin de ne pas déranger le cours précédent le vôtre, nous vous demandons également de bien vouloir patienter dans le hall et de faire le moins de bruit possible tant qu'il n'est pas terminé.

Les adhérents doivent faire preuve de courtoisie, de politesse et ne pas utiliser l'association comme exutoire pour des problèmes personnels n'ayant pas de rapport avec l'activité de l'Association.

Il est tenu des registres de présences. En cas d'absence du professeur ou de l'adhérent, chacun est tenu d'avertir (n° de téléphone ou mail obligatoire sur la fiche d'inscription).

Tout adhérent inscrit dans une autre association, école ou groupe de danse country est tenu d'en informer le Bureau de l'Association.

De même, toute personne faisant partie du Conseil d'Administration d'un autre club de danse country ne sera pas accepté au sein de l'association.

Article 6 :

Les activités du club fonctionnent suivant le calendrier scolaire (région Bourgogne Franche Comté) distribué en début de saison.

Article 7 :

Au cours des manifestations organisées par l'Association, des photos peuvent être prises par voie de presse.

Article 8 :

Tout manquement aux stipulations des statuts de l'Association et aux règles du règlement intérieur sera l'objet d'un échange amiable oral entre la Présidence et l'adhérent(e) destiné à résoudre l'incompréhension ou le conflit. Un courrier établi par l'Association récapitulant la solution adoptée, lui sera adressé sous 10 jours. Dans le cas où le non respect des statuts et du règlement intérieur perdure, l'adhérent(e) s'expose à une radiation de l'Association, sans remboursement et ce, en application de l'article 6 du § « ORGANISATION » des Statuts.

Si vous avez des renseignements et ou des questions à poser, veuillez vous adresser à une personne du bureau qui sera présente aux cours.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription au(x) cours : 1 (débutant) – 2 (novice) – 3 (intermédiaire)

NOM – Prénom :

Date de Naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

Mail :

Autorisation droit à l'image : OUI NON

Fait à , le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



FICHE TRÉSORERIE

NOM Prénom(s) :

Adhésion simple	25,00 €	<input type="checkbox"/>
1 ^{er} Adulte	135,00 €	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} Adulte	105,00 €	<input type="checkbox"/>
Enfant moins de 18 ans	90,00 €	<input type="checkbox"/>
Étudiant, demandeur d'emploi <i>(justificatif obligatoire)</i>	100,00 €	<input type="checkbox"/>
Montant à régler		

Mode de règlement : 1 fois 3 fois (octobre 2025 - janvier 2026 – avril 2026)

Chèque

Espèces

Virement